

# Maisons partagées pour personnes âgées en perte d'autonomie

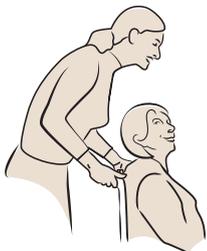
Quand le domicile individuel devient un lieu de solitude ou d'insécurité pour vos patients, la Maison partagée Ages & Vie est une réponse de proximité, chaleureuse et sécurisante. La Maison Ages & Vie associe le confort d'un logement de plain-pied adapté aux personnes à mobilité réduite à la présence 7J/7 d'auxiliaires de vie pour les accompagner selon leurs besoins tout au long de la journée.

La nuit, un salarié en astreinte peut intervenir rapidement sur appel d'urgence via un système de télalarme, permettant un repos serein, pour la personne âgée comme pour ses proches ! Composée de seulement 8 chambres, la Maison Ages & Vie offre un environnement à taille humaine, dans lequel chacun trouve facilement sa place.

Une 3<sup>ème</sup> voie entre le  
domicile individuel et l'EHPAD

Maisons partagées  
pour 8 personnes âgées  
avec auxiliaires de vie  
sur place 7J/7





**87 ans**

Âge moyen des colocataires



**GIR 6 à 2**

(selon les situations)



**87 couples**



**144 animaux**

de compagnie partagent la vie de nos colocataires

## Ages & Vie, votre *partenaire* pour :

- **Préparer au mieux les sorties d'hospitalisation de vos patients**, notamment lorsque le retour à domicile est prématuré ou que le logement n'est pas adapté.
- **Offrir une solution en cas d'absence du proche aidant**, garantissant ainsi la continuité de l'accompagnement.
- **Soutenir le maintien de l'autonomie des patients**, en leur proposant un cadre de vie sécurisé et un accompagnement personnalisé, selon leurs besoins.
- **Accompagner la perte d'autonomie de vos patients**, qu'elle soit liée à des difficultés motrices ou les premiers signes d'une perte de repères.
- **Proposer une solution chaleureuse et conviviale**, quand vos patients souffrent de solitude après la perte d'un conjoint ou l'éloignement des proches.

La Maison partagée Ages & Vie accueille les personnes âgées pour un repos de quelques semaines en courte durée ou un emménagement de longue durée, selon les besoins et les envies de chacun.

## Un accompagnement de qualité, dans un nouveau chez-soi.

L'équipe d'auxiliaires de vie, recrutée par Ages & Vie, **accompagne exclusivement les colocataires de la Maison partagée**, selon leurs besoins, au moment où ils en ont besoin, tout au long de la journée.

Le logement, spécialement conçu pour des personnes à mobilité réduite, allie confort et luminosité. **Il est composé de 8 grandes chambres de 30 m<sup>2</sup> et d'un espace de vie partagé rassemblant la cuisine, la salle-à-manger et le salon.**

*Ages & Vie Gestion propose la location d'un logement meublé en colocation.*

*Ages & Vie Services propose la prestation de services à la personne (SAP) et de service autonomie à domicile (SAD).*



# Les *services* apportés au sein de la Maison Ages & Vie

## Aide à la vie quotidienne

- Aide aux courses
- Préparation des repas
- Entretien courant du linge et du logement

## Aide à l'autonomie

- Aide au lever et au coucher
- Aide à la toilette
- Aide à la prise de repas
- Aide aux transferts

## Astreinte nocturne

- Intervention rapide d'un salarié sur appel d'urgence (via un système de téléalarme)

## Compagnie et vie sociale

- Activités (jeux de société, ateliers créatifs, gym douce...)
- Stimulation

## Surveillance et réponse à la demande

- Présence d'auxiliaires de vie de 7h30 à 20h30 pour répondre aux besoins, tout au long de la journée\*

Les services apportés par Ages & Vie sont encadrés par son autorisation en tant que Service Autonomie à Domicile (SAD) et excluent les soins médicaux. Chaque colocataire conserve ainsi ses professionnels de santé habituels.

\*À l'exception des maisons simples (une seule colocation) où est exercée une astreinte de jour d'une durée maximale de 3h par jour.

## Vous avez un patient à orienter ?

1

### La demande

Renseignements & dossier auprès du Service Clients (0 801 07 08 09).

2

### Le RDV en maison (ou à domicile/hôpital selon la situation)

Présentation de la vie en maison et évaluation des besoins et attentes de la personne.

3

### Le devis

Un conseiller envoie ensuite un devis personnalisé.

4

### L'emménagement

L'équipe de la Maison Ages & Vie recueille les habitudes de vie de la personne pour l'accompagner au mieux et préparer son intégration.



## Besoin d'une solution en urgence ? *On fait le maximum !*

Avec votre soutien et celui des proches, nos équipes sont en mesure de mettre en place des accueils d'urgence. **Quant aux chambres, elles sont toutes équipées du mobilier permettant une installation rapide** et facile (lit, table de chevet, commode, placards, table, chaises, fauteuil).

# Le coût pour vivre en Maison Ages & Vie

Le reste à charge moyen pour vivre en Maison partagée Ages & Vie se situe généralement entre **1 600 € et 2 500 € / mois, aides déduites**. Ce montant varie selon le logement choisi par la personne, ses besoins d'accompagnement et les aides dont elle bénéficie (parmi lesquelles le Crédit d'impôt, l'APA - Allocation Personnalisée d'Autonomie - et l'Allocation Logement).

Ce reste à charge comprend à la fois la **partie locative** (charges comprises), la **prestation d'accompagnement**, l'**entretien du linge et des espaces de vie** (chambres et espaces partagés), l'**animation**, les **achats de nourriture et de vie courante**, l'**abonnement de téléalarme** et la **prestation d'astreinte nocturne** pour intervention sur appel d'urgence.



Accompagnement  
personnalisé



Liberté et  
sécurité



Repas fait  
maison

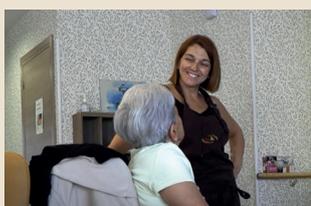


Taille  
humaine



## 91%

de nos colocataires considèrent que la Maison Ages & Vie est la meilleure solution pour eux (enquête IPSOS 2024).



Découvrez la Maison partagée Ages & Vie de l'intérieur à travers ce court documentaire réalisé par l'association Aiguemarine au sein de l'une de nos Maisons partagées.



 [Agesetvie.com](https://agesetvie.com)

0 801 07 08 09

Service & appel  
gratuits

  
**AGES  
&VIE**

Bien accompagné.  
Bien entouré.  
En maison partagée.